

CENTURY 21 Confluences

Barèmes établis le 18 septembre 2023

Barème Honoraires de Transaction ⁽¹⁾

(1) Les honoraires sont charge vendeur sauf mandat de recherche

(1) Selon taux de TVA à 20 %

(1) Les tranches de calcul ne sont pas cumulatives

PRIX DE VENTE	COMMISSION calculée sur le prix de vente
DE 0 A 19 999 €	4 000 €
DE 20 000 A 39 999 €	5 000 €
DE 40 000 A 59 999 €	6 000 €
DE 60 000 A 99 999 €	10%
DE 100 000 A 124 999 €	9%
DE 125 000 A 149 999 €	8%
DE 150 000 A 249 999 €	7%
DE 250 000 A 349 999 €	6%
350 000 € ET PLUS	5%

CENTURY 21 Confluences

Barème Honoraires de Location

Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Dans la limite du plafond fixé par décret n°2014-890 du 1er Août 2014 (*)

Zone géographique dans laquelle est située le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » **x Zone « non tendue »**

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5% TTC* si mandat de gestion 6% TTC* si location sans gestion *du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC* *du loyer annuel hors charges (1)

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	5% TTC* si mandat de gestion 6% TTC* si location sans gestion *du loyer annuel hors charges (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2% TTC* *du loyer annuel hors charges (1)

(1) NB : dans la limite du tarif réglementé par la loi ALUR

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux et Baux Professionnels

Baux commerciaux	20 % TTC du loyer annuel hors charges / partie
Baux professionnels	20 % TTC du loyer annuel hors charges / partie

Barème Honoraires de Location Garage

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire, rédaction du bail et État des lieux	100 € TTC / partie
--	--------------------

Barème Honoraires de Gestion

Honoraires de gestion à la charge du bailleur :

- Service Confiance *	7 % HT (8,4% TTC) des sommes encaissées
- Service Référence *	8 % HT (9,6% TTC) des sommes encaissées
- Service Excellence *	9 % HT (10,8% TTC) des sommes encaissées
Assurance loyers impayés (optionnel)	2.5% des loyers quittancés

*** Le détail de chaque service est disponible en agence**

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur.



Le barème gestion locative

Notre Garantie d'Action : nous nous engageons à mettre toute notre force, notre expérience et notre réseau au service de la gestion de votre bien.

Les services du Mandat Confiance

8,40 % TTC des sommes encaissées

- Mise en place du mandat de gestion**
- Gestion locative courante** : appel et encaissement loyers/charges/allocations, quittancement, versement des fonds perçus
- Révision annuelle des loyers et régularisation des charges**
- Tenue de la comptabilité propriétaire** : compte-rendu de gestion détaillé, lecture commentée du premier document
- Contrôle du respect des obligations locatives** (assurance, entretien, vie du bail)
- Demande et suivi des attestations annuelles** (MRH, chaudière, cheminée...)
- Lettre de rappel et recouvrement amiable** (1ère relance LRAR)
- Gestion du congé locataire** : contrôle de validité et acceptation
- Décompte de sortie du locataire**
- Règlement des factures fournisseurs**
- Organisation et suivi des réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC**
- Demande de devis supérieurs à 200 € TTC**

Services complémentaires

Gestion créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)

Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)

Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle des travaux

Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : suivi et contrôle des travaux

Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : devis, suivi et contrôle des travaux

Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique

Réalisation d'une visite conseil

Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers

« Permis de louer » : constitution du dossier et suivi

Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)

Frais pour clôture de compte à la suite de la résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)

Acomptes exceptionnels (3 par an maximum, sous réserve de l'encaissement effectif du loyer)

Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété

Montage d'un dossier de subventions, suivi jusqu'à obtention des fonds

Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles

Représentation aux assemblées générales

Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion

Accompagnement réception bien neuf et suivi des levées de réserves

Assurance Loyers Impayés / Garantie Loyers Impayés *

Service Référence 9,6% TTC	Service Excellence 10,8% TTC	Coût hors forfait TTC
●	●	150€/dossier
●	●	100€
●	●	250€/dossier
●	●	150€/dossier
●	●	250€/dossier
●	●	50€/dossier
○	●	90€/visite
○	●	90€/lot/an
○	●	150€/dossier
○	●	150€/visite
○	●	100€/lot
○	●	10€ / acompte
○	●	10€/lot/mois
○	●	250€/dossier
○	●	90€/heure
○	●	90€/heure
○	●	8€/m ² (logement vide) 11€/m ² (meublé)
○	●	90€/heure
●	●	2,5% du montant quittancé